

C.T.P.L. DU 15 octobre 2009 matin

1°: Approbation PV CTPL 29 juin 2009.

FO s'abstient compte tenu que de nombreuses observations de **FO** ne sont pas portées sur le PV.

La Direction nous informe que les observations seront annexées au PV du CTPL de ce jour.

2°: Création du SIP de Grasse

Arrêté applicable au 1/12/2009 le SIP de GRASSE est formé de la réunion de la trésorerie de Grasse la Paoute spécialisée " Impôt ", et du CDI de Grasse.



Le loyer de Grasse La Paoute ne sera plus payé à compter de cette date.

Il est signalé qu'un ascenseur extérieur tombe souvent en panne, or il y a un agent à mobilité réduite, l'administration va résoudre ce problème. Diverses opérations de restructuration ont été conduites pour mettre en concordance les périmètres de la trésorerie et du CDI .

Des communes rattachées au CDI de Grasse qui ne dépendaient pas de la trésorerie ont été transférées vers d'autres CDI et ne figurent plus dans le périmètre du SIP :

- Les communes de Bar sur Loup, Opio, Le Rouret, Tourrette Sur Loup ont été transférées du CDI de Grasse au CDI de Valbonne au 01/01/2009 ;
- Les communes de Bouyon, Conségudes, les Ferres, Roquesteron de Grasse ont été transférées du CDI de Grasse au CDI de Nice Arénas au 01/01/2009.

Le SIP de Grasse gèrera donc l'assiette et le recouvrement des impôts des particuliers habitant les 31 communes de :

- Aiglun, Amirat, Andon, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnoles, Gars, Grasse, Le Mas, Les Mujouls, Peymeinade, Saint Auban, Saint Cézaire Sur Siagne, Saint Vallier de Thiey, Sallagrifon, Seranon, Speracedes, Le Tignet, Valderoure qui composent la circonscription de l'actuelle trésorerie de Grasse La Paoute, ainsi que les communes de Mouans Sartoux, La Roquette Sur Siagne, Bezaudun, Coursegoules, Caussols, Chateauneuf, Cipières, Courmes, Gourdon, et Gréolières.

L'effectif du SIP, gestion fiscale, est composé des agents issus de la Trésorerie et du CDI de Grasse) : de 1 A+ Comptable(M. Roland Forlano issu de la filière fiscale), 2 inspecteurs, 1 huissier, 11 contrôleurs et 21 agents.

Le SIP sera installé dans les locaux de l'actuel CDI immeuble domanial

Des travaux sont en cours pour un coût prévisionnel de 678 000 €, et devront être achevés pour le 1^{er} décembre 2009. Le mobilier des agents du SIP sera entièrement remplacé.

Et pour la Direction locale, tout va bien, l'accueil a été entièrement réorganisé, avec l'aide d'un ergonome pour être en capacité d'accueillir l'ensemble des contribuables, la trésorerie et le CDI reçoivent chacun en moyenne en période normale 1500 usagers par mois et en période de pointe 3000...

Le projet a été soumis à l'avis du CHS, et un comité de suivi avec les organisations syndicales a été créé pour assurer le suivi des travaux. Les chefs de service et les agents ont été régulièrement consultés.

VOTE : FO CONTRE, en effet malgré l'accompagnement de ce projet (Implication du CHS, ergonome, comité de suivi), cette restructuration n'a d'autre but que de supprimer encore plus d'emplois.

3°:Transfert activité recouvrement communes de Saint Paul de Vence, La Colle sur Loup, La Gaude et Carros

Définition du périmètre territorial du Service des Impôts des particuliers de Cagnes Sur Mer dont la création est envisagée pour le 1^{er} semestre 2010 –Un CTPL sera réuni pour cette opération.

Le transfert de l'activité recouvrement de certaines communes entre les trésoreries de Cagnes Sur Mer, Vence et Nice La Plaine au 1^{er} janvier 2010.

La circonscription de la Trésorerie de Cagnes Sur Mer est différente de celle du CDI de Cagnes Sur Mer.

La commune de Villeneuve Loubet a été transférée du CDI de Valbonne au CDI de Cagnes au 01/01/2009.

II) Les communes qui ne sont pas dans le périmètre commun, sujet à l'ordre du jour du CTPL :

- a) Transfert de l'activité recouvrement des communes de Saint Paul de Vence et La Colle sur Loup de la Trésorerie de Cagnes à la Trésorerie de Vence : les deux communes sortent du périmètre du futur SIP de Cagnes .
- b) Transfert de l'activité recouvrement de la commune de La Gaude de la Trésorerie de Vence à la Trésorerie de Cagnes : la commune entre dans le périmètre du futur SIP de Cagnes.
- c) Transfert de l'activité recouvrement de la commune de Carros de la Trésorerie de Cagnes à la Trésorerie de Nice La Plaine : la commune sort du périmètre du futur SIP de Cagnes. [CARROS relèvera pour l'assiette et le recouvrement du SIP de Nice Arénas-Extérieur au 01/12/2010.....](#)

A l'issue des transferts, le **SIP de Cagnes** gèrera l'assiette et le recouvrement de l'impôt pour 4 communes : Cagnes sur Mer, Saint Laurent du Var, Villeneuve Loubet et La Gaude.

Résultats après les différents transferts :

Trésorerie de Cagnes/mer effectif réel au 31/12/09 16,9 (ORE après transfert 14,69)

Trésorerie de Vence effectif réel au 31/12/09 10,5 (ORE après transfert 10)

Trésorerie de Nice la Plaine effectif réel au 31/12/09 13,6 (ORE après transfert 16)

Chiffres sous réserve du prochain ORE...

Concernant le SIP de Cagnes/mer les travaux sont en cours : désamiantage, ouvrants, étanchéité des terrasses. Financement avec le Plan de relance il est quasi certain que le coût total dépassera le million d'euros, et il semblerait que la climatisation soit vieille... Il a été dit à la Direction locale, que les contribuables vont être désorientés, que les dates ne sont pas bien choisies 1/12/2010, compte tenu des échéances des différents impôts,

Ces dates auraient été imposées à l'administration locale...

FO souhaiterait que les enseignes, les logos, les panneaux municipaux indiquant les Trésoreries qui disparaissent soient vite enlevés ...leur maintien induisent en erreur le contribuable...



VOTE : **FO CONTRE**, même raison que pour les autres SIP

4°:Transfert activité recouvrement communes de Falicon, et St André de la Roche.

Ces communes dépendent actuellement du CDI Nice extérieur, et de la Trésorerie Nice Arènes Verdi .Au **1^{er} janvier 2010** le recouvrement sera transféré à Nice la Plaine, au **1^{er} décembre 2010** l'assiette et le recouvrement sera assuré par le SIP de Nice Extérieur.

5°:Mise en harmonie du périmètre des trésoreries au regard des 6 futurs SIP de Nice.

Définition du périmètre territorial des six Services des Impôts des particuliers de Nice dont la création est projetée au 1^{er} décembre 2010, et évidemment revoir le périmètres des trois trésoreries de Nice, harmoniser les périmètres trésoreries et des sept CDI de Nice au 1^{er} janvier 2010 afin de permettre la création des six SIP de Nice au 1^{er} décembre 2010.

Dès le **1^{er} janvier 2010**, chaque trésorerie gèrera les portefeuilles correspondants aux 2 CDI sous **deux numéros codiques distincts**, afin de préparer la création des 2 SIP au 1^{er} décembre 2010

Trésorerie	CDI	SIP
Nice Port Rossini	Nice Centre	Nice Centre
	Nice Est	Nice Est
Nice La Plaine	Nice Ouest	Nice Ouest
	Nice extérieur	Nice extérieur
Nice Arènes Verdi	Nice Collines	Nice Collines
	Nice Paillon	Nice Paillon

Autres précisions :

a) La commune de Carros

La commune de Carros dépend du CDI de Nice Arènes (qui intégrera le SIP de Nice Extérieur) et de la trésorerie de Cagnes.

Elle sera rattachée au 1^{er} janvier 2010 à la trésorerie de Nice La Plaine afin de constituer au 1^{er} décembre 2010 le SIP de Nice Extérieur.

b) Les communes Falicon et Saint André de La Roche :

Les communes de Falicon et Saint André de la Roche dépendent actuellement pour l'assiette du CDI de Nice Extérieur et pour le recouvrement de la trésorerie de Nice Arènes Verdi.

Au 1^{er} janvier 2010, le recouvrement est transféré à la trésorerie de Nice La Plaine.

Ainsi, à partir du 1^{er} décembre 2010, ces deux communes dépendront pour l'assiette et le recouvrement du SIP de Nice Extérieur.

A noter que la Trésorerie Nice Arène Verdi récupère le CDI Paillon, pour Mme Assouline il y aura peu de conséquence sur la charge de travail....

FO insiste sur le problème des restes à recouvrer : comment va-t-on les traiter ? , il faut penser au personnel... Malgré l'optimisme de Mme Assouline, le 1/12/2010 va arriver très vite...

A l'issue des restructurations, seul le SIP de Nice Extérieur – Arénas aura des trésoreries de proximité : les trésoreries de **l'Escarène, Contes, Levens, Vence, Puget-Théniers, Saint Sauveur sur Tinée, Saint Etienne de Tinée et Roquebillière.**

VOTE FO contre

6°:Point sur l'exécution budgétaire 2009

Budget voté : 9 915 847 euros, Dépenses :7 208 954 euros
Taux d'exécution 72,26% fin septembre.

Redéploiement de crédit Fonctionnement : 112 000€

Redéploiement de crédit Equipement : 47 200 €

Le Trésorier Payeur Général par intérim est heureuse que le 06 soit le 1^{er} département de France en consommation de papier,

Il faudra aussi multiplier les photocopieuse-imprimante-laser en réseau, pour supprimer les petites imprimantes de bureau.

Il faudra être patient pour récupérer ses impressions, ne pas récupérer les impressions des autres collègues !



Poste fluide le montant est proche des prévisions budgétaires, il est vrai que le temps a été propice, ***que le chauffage et la clim ne fonctionnent pas toujours correctement (à la TG) ...***

Rappelons que dans notre cpt rendu du CTPL du 17 novembre 2008, nous avons écrit suite aux réponses de la Direction : "...Il était prévu de remplacer à la TG le système de chauffage/climatisation vieux de 30 ans, coût 600 000 euros, compte tenu des travaux prévisibles avec la DLU, on va bouger les cloisons... en conséquence la DGFIP a octroyé un crédit fléché pour cette rénovation et acté pour l'an prochain..."

Et le 15 octobre 2009 rien n'a été fait pour le chauffage et la climatisation.

La Direction nous assure que les crédits sont bien prévus au BOP et que les travaux seront bien réalisés

Evocation de la « Pandémie » grippe A, deux suspensions à ce jour...

FO signale que le fait de déplacer les dossiers dans un bureau suspect, pour sa désinfection, a vu des réactions allergiques sur un agent de ce service

Frais de poursuites le montant alloué de 385 206 euros a été atteint

Soulignés par Mme Assouline les frais d'avocats et des prestataires de service toujours élevés, et la part de l'arrondissement de Grasse est importante dans ce poste budgétaire. Est-ce dû à des dossiers compliqués ?

Ouvertures de portes : 121 000 euros + frais de témoin.

Le TPG par intérim nous signale qu'un contrôle de l'URSSAF voulait nous faire payer les charges sociales pour les témoins.

Rappel aussi du coût des voitures saisies et en gardiennage... pour peu de résultat.

Le montant des frais de déplacement se maintient, malgré les nombreux voyages.

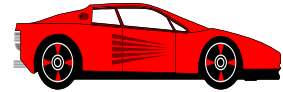
Mobilier : 30 000 euros

Travaux immobiliers

Non exécutés :

- les travaux d'Alpes Maritimes Amendes...80 000 euros à faire en 2010, le Hall doit être réaménagé au plus tard pour le 1/11/2010.
- 42 000 pour l'accueil de Durante,
- les 30 000€ prévus par le Document Unique sur les risques professionnels sont reportés en 2010.

Achat d'un véhicule 407 pour 23 000 euro, pour remplacer la C5, pour mémoire il y a également une Clio et un grand Modus Discussion sur le nombre de véhicules, sur leur utilité...



Une précision nous a été donnée, il ne s'agit pas de véhicules de fonction mais de véhicules de liaison

FO demande si l'emploi de chauffeur est définitivement abandonné, on nous répond qu'il n'y a jamais eu d'emploi spécifique de chauffeur. Bizarre..

Cela nous a permis de rebondir sur le parking de l'Hôtel des Finances de Thiers.

Tout d'abord, notre demande d'une meilleure sécurité a été entendue puisque un double sas va être installé et des BIP seront distribués.

Ensuite, Mme Assouline nous annonce, avec tous les mouvements de personnel entre la TG, Durante et Thiers, vouloir rationaliser les affectations des 140 places de l'immeuble, à l'instar des parkings de Nice Etoile

Les mêmes critères produisant les mêmes conséquences :Lieu de résidence, situation personnelle de chacun, enfants ..etc. Sa porte est ouverte aux agents qui n'auraient plus l'autorisation de se garer dans ce parking

Après un long échange, une réunion avec le comité de Thiers se réunira pour régler ce problème.

7°:Questions diverses.

FO interroge la direction locale à propos de la création du Service des Retraites de l'Etat et de l'avenir du CRP à Nice, que d'autres centres connaissent déjà leur « avenir » ...

En réponse ? il nous est dit qu'il n'y a rien de nouveau sur le devenir des CRP, ce sont des rumeurs.

Pourquoi alors les agents de Marseille(tant mieux pour eux) savent déjà que leur centre est maintenu ?

Le CRP de Nice en nombre de pensionnés est le 2^{ème} de France mais la direction nous assure que si le CRP venait à disparaître, les agents resteraient dans leur résidence administrative.

FO rappelle que lors du dernier CTPL, nous avons signalé que 3 agents de la filière gestion publique avaient participé aux débordements téléphoniques au SIP de Menton.

Pour le TPG par intérim ces agents n'auraient pas été désignés nommément ...

Ils n'auront donc pas droit à la prime spécifique comme leurs camarades (tant mieux pour eux) de la filière fiscale.

FO signale que des incidents violents ont eu lieu à Cadeï en raison de l'affluence des contribuables, et s'étonne de l'envoi des avis de TH si rapproché avec la TF.

FO intervient à propos de la nouvelle offre aux Collectivités locales : "la fiscalité commerciale". Une formation a eu lieu, mais apparemment les formateurs n'étaient pas très au fait des besoins des trésoreries chargées des Ctés Locales : régies..., le contenu portait essentiellement sur la fiscalité commerciales aux entreprises. Ils ont pris des notes et devraient les intégrer dans leur formation.

FO demande si l'administration a des informations sur le Compte Epargne Temps, récemment modifié par décret.

A ce jour, la Direction n'a rien reçu.

Il est signalé aussi que les usagers, les contribuables sont de plus en plus injurieux à l'égard des guichetiers, et qu'un jour les agents vont "disjoncter"...



L'administration locale est consciente de cette dégradation et ne peut rien faire, sauf proposer des stages gestion du stress...

Ce n'est pas une réponse digne d'une administration qui est censée protéger ses agents

Enfin il est redit que des fils électriques traînent toujours par terre au SIP d'Antibes, l'administration prend note.

Fin de la réunion 13h20

Représentants FO

C GRIFFO JM PUGNIERE V. ROMAND JJ SAULNIER J.VERPLAETSE

C.T.P.L. DU 15 octobre 2009 après midi

1°: Approbation PV CTPL 15 septembre 2009.

Non évoqué...

2°: Création du pôle de recouvrement spécialisé.

M. Peiclier prend la parole :

Le PRS est chargé du recouvrement offensif, pugnace et rapide des créances des professionnels et des particuliers.

LES CREANCES DES PROFESSIONNELS :

Le pôle traite les créances de TVA, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur les salaires et de taxe professionnelle. Les créances sont transférées selon les modalités actuellement en vigueur pour les pôles de recouvrement des impôts des professionnels.

LES IMPOTS DES PARTICULIERS

L'analyse des créances prises en charge par les trésoreries conduit à proposer, au-delà des créances de contrôle fiscal externe, un transfert des créances supérieures à 10 000€ non recouvrées après au moins un premier avis à tiers détenteur infructueux et sans dépasser le 30 juin qui suit l'avis de mise en recouvrement.

Ce pôle de recouvrement sera piloté par un comptable issu de la filière gestion publique (Mme Agnès Menetrey).

Le pôle de recouvrement spécialisé sera implanté, à Nice, dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Cadéi, au 8^{ème} étage de l'immeuble avec des travaux plus lourds que prévu selon Mr Lepoder.

Il n'y aura pas de guichet physique ni de caisse, les paiements se feront dans les AM au SIE, même pour les particuliers.

Il n'y a que 2 départements où il y a 2 PRS : les Hauts de Seine et les Bouches du Rhône. (pour rappel, notre direction avait fait la même proposition à la DG)

A la date de création du pôle, il est proposé d'implanter les effectifs suivants :

Filière fiscale : les effectifs réels du pôle de recouvrement forcé, implanté à Nice Cadéi seront transférés dans cette nouvelle entité soit 1 A, 5B, 2C. La mise à jour du TSM sera effectuée lors du prochain CTP emploi.

Filière gestion publique : en raison du volume de créances transférées, il est proposé d'affecter **9** agents (7 B, 2C)

Les **9** emplois de la filière gestion publique sont issus des services suivants :

- 4 emplois issus de la Recette des finances de Grasse (3 B, 1 C)
- 1 emploi issu de la Trésorerie générale (1C)
- 2 emplois issus de la Trésorerie de Mandelieu (2 B)
- 1 emploi issu de la Trésorerie de Nice Port-Rossini (1 B)



- 1 emploi issu de la Trésorerie de Nice Arènes Verdi (1 B)

Les agents qui rejoindront le PRS seront désignés parmi ceux ayant répondu favorablement à l'appel de candidature lancé le 9 juin 2009.

Une CAPL se tiendra le 22 octobre 2009 pour désigner 6 B ou C précise Mme Assouline, les autres viendront en avril, mai ou juin suivant l'ORE....

FO intervient et s'étonne que ce ne soit pas **9** comme dit dans le document fourni.

Pour le *Trésorier Payeur Général par intérim* -9- c'est une cible, de plus matériellement au 1^{er} janvier 2010 il n'y aura rien à faire au PRS puisque seules les nouvelles côtes seront transférées à partir de cette date...en fonction des différentes CAP, au plus tard au 01/04/2010 on verra si des emplois supplémentaires sont nécessaires au delà de 6...

Mme Assouline dit avoir péché par transparence...

Il y a apparemment une différence d'interprétation entre emplois implantés et effectif réel....

M. PEICLIER intervient alors et déclare 9 emplois = 9 personnes.

Il souligne que ce pôle de recouvrement spécialisé est très important et améliorera le recouvrement, le pôle actuel aux impôts a besoin d'un souffle nouveau, même s'il n'a pas démerité, compte tenu des problèmes de maladies, de retraites, d'organisation, le PRS semble être une très bonne solution.

Pour Mme Assouline seuls les agents s'occupant actuellement du recouvrement fiscal dans les trésoreries peuvent prétendre à se porter candidat comme indiqué dans la note de service de la DG.

FO regrette cette sélection au profil qui peut générer à terme des blocages en matière de mutation

FO pense aussi aux créances locales qui ne sont pas intégrées dans cette organisation...

Différents points de vue sont échangés comme le fait que dans les Trésoreries les contrôles fiscaux soient confiés aux cadres A.

M. PEICLIER re précise 9 personnes seront affectées au PRS au 1/01/10 dont 3 avec sursis d'installation au 01/04/10.

Les agents auront tous un bilan de compétence personnalisé, **un programme de FORMATION PROFESSIONNELLE**, il est prévu une harmonisation du recouvrement dans les 2 réseaux, il faut que le pôle soit efficace face aux truands...

Il est prévu 200 dossiers par agents, à la DGI c'était entre 80 et 120.

Pour Mme Assouline les côtes supérieures à 100 000 sont au nombre de 25, celles comprises entre 20 et 100 000 euros sont au nombre de 30.

M. Dessimoulie signale que les dossiers de + de 10 000€ représentent 1,7% du RAR.



Il est demandé si le SIE Nice Ouest pourra encaisser en numéraire, Mme Assouline répond que c'est à la marge et qu'il n'est pas possible de payer + 3 000€ en liquide.

FO souligne que la suppression des emplois est douloureuse pour les trésoreries et plus particulièrement pour Mandelieu qui en perd 2 d'un coup

Il est demandé des précisions sur l'organisation comptable après la fusion, M. Peiclier répond qu'il n'y aura plus qu'un seul comptable, le numero 1 de la DDFIP.

Un problème a été soulevé pour un agent qui travaille déjà au Pôle de Recouvrement Forcé et qui sera au PRS, l'ascenseur s'arrête au 7^{ème} étage.

Le coût est trop élevé pour « rallonger » l'ascenseur, l'agent pourrait changer d'emploi s'il le désire ou rester dans un bureau seul avec les mêmes fonctions...

Autre sujet préoccupant le nombre de mètres carrés par agent.

D'après de savants calculs ce serait 12 m2 en moyenne par agent, le calcul incluant les salles de réunions, les couloirs, les archives vivantes ...

Il a été affirmé qu'aucun agent ne serait éloigné de plus de 6 mètres d'une fenêtre.

VOTE FO CONTRE

Point sur les CDI orphelins ..

Notre département se singularise par le nombre de centres orphelins...

4 CDI –Cannes ville, -Cannes Extérieur, -Le Cannet, -Valbonne

Plus d'une dizaine de villes sont concernées par cette réorganisation, des trésoreries de proximité seront confortées...

Discussions longues, différentes solutions, M. Peiclier réunira un autre CTP pour évoquer ce problème.

QUESTIONS DIVERSES...

Le nombre de SIP à CADEI est-il définitif ?

Dans l'aménagement des SIP et de tous les centres en général, tient-on assez compte des personnes handicapées et de l'accessibilité des sites ?

Quid de l'accueil, est-il raisonnable d'installer 15 box avec **2m²** par agent au rez-de-chaussée ?

Où l'on apprend que le Préfet local et le Préfet de Région interviennent dans la réorganisation immobilière des services du Ministère de l'Economie

Où l'on apprend que 2 millions d'euros sont octroyés pour réaménager CADEI

Où l'on s'étonne que les installations soient prévues le 1^{er} décembre alors qu'il y a des échéances le 15/12 ... pourquoi ne pas attendre le 1^{er} janvier ?

Où l'on est surpris d'entendre qu'au SIP de MENTON, la cellule gestion est au 2nd étage et les dossiers au 3^{ème} ...

Où l'on reparle de détachement ...

Où l'on comprend que c'est le dernier CTP sous cette forme avant la fusion officielle

Fin de la réunion 17h55

Représentants FO

JM GILABERT C. GRIFFO JM PUGNIERE V. ROMAND J.VERPLAETSE

Dernière minute : Une réunion est prévue avec le CHS le 19 novembre pour évoquer le réaménagement de Cadéi